

Ville de Plérin

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 30 novembre 2015

Le vingt-quatre novembre deux-mille quinze, convocation du conseil municipal a été adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance qui s'est tenue le trente novembre deux mille quinze à vingt heures à l'Hôtel de Ville.

Le Maire,
Ronan KERDRAON

Le lundi trente novembre deux mille quinze à vingt heures, le conseil municipal de la ville de Plérin, dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Ronan KERDRAON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents : M. KERDRAON, Maire,
MM. BENIER, MESGOUZ-LE GOUARD, FLAGEUL, COSTARD, FEREC,
DANIEL, LAPORTE, LE TIEC, FAISANT, Adjoints,
MM. COATLEVEN, DENOUAL, DEL ZOTTO, LE CONTELLEC, COLAS,
BROUDIC, LEFRANCOIS, URVOY, HATREL-GUILLOU, LE FESSANT, MORIN,
MARCHESIN-PIERRE, BOSCHER, RAULT-MAISONNEUVE, COLLOT,
KERHARDY, DIACONO, TREMEL, HAMOURY, ROY, Conseillers municipaux,
lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absentes représentées : MM. GALLE, TOUSSAINT-PIQUARD, MONFORT

I. Contrôle des délégations de vote et vérification du quorum

- Madame Annick Galle donne pouvoir a Madame Delphine Mesgouez-Le Gouard
- Madame Sarah Toussaint-Piquard donne pouvoir à Monsieur Jean-Marie Benier
- Madame Imane Monfort donne pouvoir à Monsieur Jérôme Kerhardy

Présents = 30

Pouvoirs = 3

Votants = 33

Absent = 0

II. Lecture de l'ordre du jour.

1. Projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor
2. Questions diverses

III. Désignation du secrétaire de séance.

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Madame Nathalie Boscher est désignée pour remplir cette fonction.

Délibération n°01 : Projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor

Note de synthèse

Le Conseil municipal de la commune de Plérin souhaite que l'action intercommunale soit menée à l'échelle d'un territoire équilibré dans une continuité urbaine, rurale et littorale, pour gagner en attractivité et pour s'adapter à la réalité de la vie quotidienne.

L'attente principale des habitants porte sur le cadre de vie et l'emploi, pour pouvoir vivre décider, travailler au pays. Ce défi nécessite d'être appréhendé à une échelle pertinente pour favoriser la création, des formations adaptées, des filières valorisant nos atouts pour être attractif en Bretagne et

en France. La recomposition des compétences des collectivités en vertu de la loi NOTRe impose une montée en puissance des intercommunalités sur ces questions.

En outre, le territoire vécu s'organise autour d'une cohérence et des solidarités entre les espaces ruraux, littoraux et urbains. Nos habitants sont attachés à cette solidarité entre terre, mer et ville.

Proximité, réactivité, lisibilité : les attentes des habitants à l'égard de l'action publique sont précises. A l'heure de la mobilité, nos habitants se déplacent tous les jours à une échelle élargie entre lieux de vie, de travail, de consommation, de détente. Nos organisations doivent être en mesure de répondre à ces évolutions.

Le schéma de coopération intercommunale (SDCI) proposé par Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor valide la pertinence d'une réflexion à cette échelle.

Notifié le 14 octobre 2015 aux communes et à l'agglomération de Saint-Brieuc, le schéma du Préfet note « la cohérence de l'ensemble de l'aire urbaine »¹ pour constituer la nouvelle Communauté de Territoires. Le schéma proposé par Monsieur le Préfet valide le besoin de « conforter le 1^{er} pôle du département et 4^e pôle de Bretagne ».

La philosophie du schéma proposé par Monsieur le Préfet est en cohérence avec les attentes du territoire.

Monsieur le Préfet propose une fusion de Sud-Goëlo, Saint-Brieuc Agglomération, Quintin Communauté et Centre Armor Puissance Quatre. Ce choix est argumenté tant par la cohérence de l'aire urbaine que par des habitudes de travail en commun au sein du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR autrement appelé le Pays), à travers le schéma de cohérence territoriale (SCOT) et dans le syndicat de valorisation des déchets KERVAL.

Le rapprochement avec Centre Armor Puissance Quatre et Quintin Communauté est argumenté par « la demande d'adhésion des élus » de ces territoires « à Saint-Brieuc Agglomération dont ils constituent le pôle rural de proximité ». Le schéma évoque explicitement la possibilité d'organiser les compétences de proximité à travers des syndicats dédiés.

Le rapprochement avec Sud-Goëlo est argumenté par le souci d'assurer « une continuité urbaine et littorale », une « complémentarité portuaire » et « un développement naturel de Saint-Brieuc Agglomération vers l'ouest accéléré avec le pôle de service d'Eleusis et le regroupement des cliniques ». Le schéma précise que « l'adhésion de Sud-Goëlo à Saint-Brieuc Agglomération constitue son pôle littoral à l'ouest ».

Cette intercommunalité serait composée de près de 150 000 habitants.

Les coopérations aux échelles costarmoricaine et bretonne devront se poursuivre.

D'une part, il s'agit de penser les complémentarités à l'échelle de la Bretagne-Nord et Centre afin de permettre à l'ensemble des costarmoricains de profiter de la richesse créée par les uns et par les autres.

Il conviendra de travailler étroitement avec la nouvelle communauté autour de Lamballe et du Penthièvre, en vertu des habitudes créées au sein du Pays de Saint-Brieuc et dans un souci de cohérence économique.

D'autre part, il s'agit d'organiser la coopération avec les métropoles et agglomérations bretonnes.

Discussions

En préambule, Monsieur le maire indique que le projet soumis au conseil municipal a été présenté à la commission départementale de coopération intercommunale le 13 octobre 2015, puis notifié aux communes le 14 octobre 2015. Monsieur Kerdraon rappelle à cette occasion que certains élus de l'agglomération y siègent, notamment Bruno Joncour, Rémy Moulin, Armelle Bothorel et lui-même.

Le préfet propose la fusion des EPCI de Sud Goëlo, Quintin communauté, Centre armor puissance 4 et Saint-Brieuc Agglomération, soit un territoire de 34 communes représentant près de 150 000 habitants.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la loi NOTRe. Cette étape institutionnelle est cruciale pour l'agglomération et pour le département.

¹L'« aire urbaine » définit les déplacements domicile-travail. Sont membres de l'aire urbaine de Saint-Brieuc les communes dont 40% au moins des habitants travaillent dans le pôle de Saint-Brieuc Agglomération.

Elle comprend tout ou partie des communes de Centre Armor Puissance Quatre, Quintin Communauté, Moncontour Communauté, Sud Goëlo, Leff Communauté et Lanvollon-Plouha.

Conseil municipal du 30 novembre 2015 (procès-verbal)

Avant de donner son avis quant à cette proposition, Monsieur Kerdraon formule quelques observations de fond.

Le contexte actuel est peu propice à la sérénité nécessaire pour l'étude d'un tel dossier et à la recherche d'un consensus.

Le calendrier est contraint puisque tous les avis doivent être rendus avant le 14 décembre et transmis à la CDCI pour le 18 décembre. La commission rendra son avis le 18 mars 2016 et le Préfet devrait signer l'arrêté définissant le nouveau périmètre de l'EPCI le 30 mars 2016, en vue d'une mise en application au 1^{er} janvier 2017. Ces délais ne favorisent pas l'appropriation du projet par l'ensemble des élus et a fortiori par la population.

Monsieur Kerdraon indique à cette occasion qu'il comprend les inquiétudes, les craintes qui peuvent s'exprimer, notamment de la part des EPCI qui sont amenées à rejoindre SBA, et formule le vœu que l'année 2016 soit mise à profit pour apporter des réponses concrètes à ces interrogations.

Se donner du temps aurait permis selon lui de procéder à des fusions par étape (exemple de Leff communauté, Sud Goëlo et Lanvollon-Plouha qui auraient souhaité dans un premier temps se regrouper avant de rejoindre Saint-Brieuc Agglomération).

Procéder à marche forcée n'est pas nécessairement la bonne méthode. Pour autant, il convient de se prononcer sur le projet proposé.

Monsieur Kerdraon fait état d'un sentiment mitigé, voire d'un sentiment d'inachevé quant au périmètre proposé. Il estime que l'échelle du Pays aurait été plus pertinente. Il regrette que les élus du territoire n'aient pas su anticiper cette évolution et donc s'organiser.

Toutefois, il souligne qu'il s'agit d'une occasion unique pour inscrire l'agglomération briochine dans le concert breton aux côtes de Rennes, Brest et Lorient. Il s'agit d'un enjeu pour les vingt prochaines années. Il faut constituer au niveau de l'agglomération briochine un véritable pôle au niveau de la Bretagne Nord.

La carte présentée devrait permettre, avec les élargissements sur la façade littorale et au cœur du département rural, d'atteindre cet objectif.

Pour cela, il faudra mettre en place avec les intercommunalités susceptibles de rejoindre Saint-Brieuc Agglomération, une méthode qui devra s'inspirer du travail réalisé. Au fil des années, l'EPCI s'est doté de compétences propres et à chaque étape la concertation et la solidarité ont été entières. Le projet de territoire existe et permet de répondre à la diversité des communes qui composent Saint-Brieuc Agglomération. Il est fondé sur une proximité vécue, une qualité de services à la population reconnue. Il conviendra donc de le partager.

De la même façon, sans hégémonie ni arrogance, Saint-Brieuc Agglomération se doit d'apprendre et d'entendre les autres EPCI pour s'inspirer et préserver des pratiques concrètes, des services de proximité (ex : action sociale, transport à la demande).

L'équité territoriale devra être recherchée.

La future intercommunalité recèle un certain nombre de potentiels – urbain (arrivée de la ligne grande vitesse, pôle d'échanges multi-modal, présence d'une filière universitaire et d'enseignement supérieur), touristique (Binic, Saint-Quay, Etables, Centre Bretagne) – qui contribueront au dynamisme économique du territoire.

Cependant, cette nouvelle carte ne peut être une fin en soi mais constitue une première étape. Monsieur Kerdraon souhaite ainsi que soit laissée la possibilité d'accueillir d'autres communes qui en formuleraient le souhait (Saint-Carreuc dans le cas présent).

Il souligne également l'intérêt d'intensifier les coopérations avec la futur intercommunalité de Lamballe.

Ce n'est qu'à ces conditions que l'agglomération briochine pourra se positionner et tendre vers le mieux-vivre ensemble.

Pour conclure, même si les conditions dans lesquelles les élus doivent s'exprimer ne sont pas satisfaisantes, Monsieur Kerdraon plaide pour approuver ce schéma avec enthousiasme, volonté et détermination, pour faire de l'agglomération briochine – et peut-être à l'avenir du Pays de Saint-Brieuc – un territoire connu et reconnu en Bretagne et en France. Ce schéma doit permettre de regarder l'avenir en face avec beaucoup d'espérance.

Monsieur Trémel fait part d'une première réaction.

Il partage le point de vue de Monsieur Kerdraon quant au calendrier très serré.

Il attendait des explications concrètes et des perspectives qui ne figuraient pas forcément sur la carte présentée mais peu d'éléments sont évoqués hormis le possible rattachement de la commune de Saint-Carreuc au futur EPCI et le renforcement de la coopération avec Lamballe communauté.

Monsieur Trémel s'interroge sur l'opportunité d'un rapprochement avec Le Leff communauté et la communauté de communes de Lanvollon-Plouha.

En réponse, Monsieur Kerdraon indique être favorable à cette ouverture d'autant plus que la moitié des communes de Leff communauté font aujourd'hui partie du bassin de vie de Saint-Brieuc Agglomération, mais le Préfet a fait une autre proposition. Même s'il est regrettable que le périmètre ne soit pas plus large, Monsieur Kerdraon refuse de se contenter d'immobilisme et défend l'idée de voir cette carte comme une première étape dans l'évolution de l'EPCI.

Monsieur Kerhardy entend le point de vue d'une majorité des élus de conserver la dimension du Pays. La construction de cette entité fut longue et elle risque demain de disparaître. Il s'étonne en même temps de la possibilité laisser aux communes extérieures de rejoindre le futur EPCI. Monsieur Kerhardy trouve qu'il aurait été préférable de rester sur la dimension initiale, celle du Pays.

Monsieur Kerdraon confirme la nécessité de rester ouvert, d'autant que certaines communes ont déjà manifesté le souhait de rejoindre l'agglomération, et insiste sur le véritable enjeu qui interviendra peut être dans un second temps, à savoir le rapprochement avec Lamballe Communauté. Le schéma proposé n'est pas pleinement satisfaisant certes, mais Monsieur Kerdraon défend la nécessité de s'y engager, avec envie et force.

Monsieur Benier partage le sentiment exprimé d'une grande amertume vis-à-vis du périmètre proposé. Une intercommunalité plus large aurait été préférée, vers l'Ouest avec Le Leff Communauté et Lanvollon-Plouha et vers Lamballe, ce qui aurait constitué une aire de près de 250 000 habitants et aurait permis d'accéder au statut de communauté urbaine. Ainsi, le territoire aurait représenté un réel poids face aux métropoles de Rennes et Brest. Il regrette la méthode choisie mais partage la position du maire car ce projet est l'occasion de renforcer le territoire et d'obtenir davantage de moyens.

Monsieur Faisant pour sa part est favorable à cette carte qui permettra d'élargir l'agglomération autour de la baie de Saint-Brieuc. Certes le périmètre du Pays semblait plus pertinent, mais celui de la destination touristique Saint-Brieuc Paimpol Les Caps pourrait tout autant être cohérente. Il partage les critiques tenues par les différents intervenants mais votera tout de même en faveur de cette proposition.

Monsieur Kerhardy souhaite connaître l'impact d'un vote défavorable : les capacités d'y aboutir seront-elles anéanties et le projet totalement remis en cause ou la décision sera-t-elle imposée ? Il fait remarquer que, dans le contexte actuel, les dotations de l'Etat sont constantes. Les grands ensembles sont privilégiés au détriment des plus petits. Il estime qu'en adoptant ce schéma, l'EPCI sera petit au regard des regroupements qui sont opérés ailleurs sur le territoire national. De ce fait, les dotations par habitant seront moindres. Cet élément le conduit à s'interroger sur l'attitude à adopter pour encourager la préfecture à entendre la volonté des élus de définir le périmètre du futur EPCI à la dimension de celui du Pays.

Une nouvelle fois, Monsieur Kerdraon rappelle que le périmètre idéal est celui du Pays. Cependant, le calendrier imposé ne permet pas d'engager ces discussions et d'atteindre cet objectif ; il faudrait le temps d'une mandature pour y parvenir. La pire décision serait de refuser la proposition et de maintenir le périmètre actuel, car les territoires autour de l'agglomération briochine évoluent, s'organisent. La réussite de ce schéma passe par une condition sine qua none puisqu'il annonce la mort des Pays. Dans ce cadre, il conviendra que la Région contractualise avec les futurs EPCI. D'autres dotations en découleront. Le périmètre n'est pas celui attendu mais il est plus prudent d'accepter l'évolution proposée, qui constitue une première étape et qu'il faudra amplifier dans les années à venir. Monsieur Kerdraon indique que le conseil municipal peut se prononcer contre ce projet mais il invite chacun à être réaliste et pragmatique, à voir que cette proposition constitue une avancée – certes insuffisante. Il reste persuadé qu'il est dans l'intérêt de la commune et de la future intercommunalité de s'engager. Il rappelle qu'en définitive la décision reviendra au Préfet.

Monsieur Kerhardy juge la méthode peu démocratique et déontologique, et surtout peu respectueuse des élus, de la part de l'Etat français. Les intercommunalités se voient imposer une carte, sans compter que les impacts sur les territoires ne sont pas connus, mesurés.

Monsieur Laporte rejoint les propos tenus et parle de régression démocratique.

Il considère que la collectivité la plus cohérente était le Pays et déplore sa disparition programmée. A ce titre, il craint l'éloignement des communautés de Lamballe, Moncontour et Côte de Penthièvre.

A l'instar de la réforme territoriale, il estime que ce redécoupage des intercommunalités est raté et défend le maintien des Pays et le renforcement des Régions (et la suppression des départements).

Nombre d'élus craignent d'être dépossédés de leurs pouvoirs ; les territoires ruraux d'être déclassés.

En conclusion, Monsieur Laporte indique être très indécis face à ce projet, car partagé entre la volonté de voir la dynamique de l'agglomération croître et le sentiment de gâchis du fait du démantèlement du Pays. Il votera toutefois pour la proposition du Préfet mais avec réserve.

Monsieur Colas donne lecture d'une déclaration des élus communistes et apparentés.

« Nous sommes aujourd'hui réunis autour d'un projet d'évolution de notre intercommunalité.

Cette coopération que nous connaissons aujourd'hui est le fruit de constructions de générations d'élus, constructions élaborées sur l'initiative de projets de ces élus dans le souci de répondre aux enjeux rencontrés par les populations ou pour mieux répondre en termes de services publics.

A l'évidence la proposition qui nous est faite aujourd'hui ne relève pas de cette réflexion ou de ces débats. Où est dans cette proposition la communauté de projets au profit de nos populations ?

Non, cette proposition issue de l'application de la loi NOTRe et de celles qui l'ont précédées n'en a nullement le dessein. Elle tient à deux axes de pensée : celui de la seule gestion, et celui de la concurrence entre les territoires.

Gestionnaire parce que la forme prise par l'injonction préfectorale n'est en rien un apport d'expertise, le souci de l'aide à la réflexion, mais le « respect » de la libre administration des collectivités situées dans le cadre décidé par le préfet seul et dans l'ultimatum d'un calendrier qui ne permet pas la concertation et qui donne toujours à lui seul le dernier mot.

Le deuxième axe est celui de la nécessité de se renforcer dans le cadre de l'état de concurrence entre les territoires, et pour ce qui nous concerne, l'enjeu d'avoir une existence dans cette Bretagne Nord entre les métropoles rennaises et brestoises. Le souci est d'importance. Particulièrement sur le plan économique. Des métropoles qui capteraient la production économique et donc l'emploi entourées de territoires qui se désertifient est une perspective qu'aucun élu de ces territoires ne peut envisager sans vouloir intervenir et ce dans le souci de l'intérêt social, économique de leurs populations, dans le souci d'une organisation cohérente et durable des territoires.

La force du fait accompli d'un côté, la force de la réalité concurrentielle de l'autre, devons-nous simplement prendre acte dans une forme de consensus résigné ?

Dans ce contexte, le respect de la démocratie, des valeurs qui fondent notre république ne sont pas des questions minces.

Voilà les raisons qui font que nous nous abstenons sur cette délibération. »

Monsieur Diacono trouve surprenant que le conseil municipal doive se prononcer sans connaître les impacts financiers de la décision et met en évidence le fait que les citoyens risquent de reprocher aux élus locaux une décision qui in fine aura été prise par le préfet.

Il s'étonne également de la recherche d'extension perpétuelle des intercommunalités, pose la question de la cohérence, toute relative, de ces grands ensembles et indique que selon lui, la limite doit être définie par la nécessité de maintenir la proximité avec les citoyens et la qualité des services rendus. L'agrandissement constant des intercommunalités ne permettra pas nécessairement de remplir ces objectifs primordiaux.

Pour ces raisons, il décide de s'abstenir sur cette délibération.

Messieurs Kerdraon et Trémel rejoignent Monsieur Laporte au sujet de l'absence de courage politique pour mener une réelle réforme territoriale et le déplorent.

Monsieur Kerdraon s'interroge sur la logique qui prédomine : est-ce la logique financière d'optimisation des ressources fiscales ? Est-ce la réduction du nombre d'élus ? Est-ce la diminution du nombre de syndicats intercommunaux ? Etc.

Monsieur Trémel remercie le maire d'avoir permis la tenue d'un débat sur ce sujet car cela lui a permis d'affiner son point de vue. Il votera pour, du bout des lèvres, en espérant une évolution future plus favorable.

Madame Lefrançois pour sa part affirme être défavorable à cette proposition car elle ne partage pas l'avis des autres conseillers municipaux quant à une possible extension dans un second temps sur un périmètre similaire au Pays (mort annoncée du Pays et Lamballe communauté tournée vers l'Est du département).

Monsieur Le Contellec précise qu'il votera pour et espère que d'autres EPCI viendront rejoindre l'agglomération par la suite.

Monsieur le maire clôt les débats sur cette intervention et invite chacun des élus à se prononcer et à voter cette carte intercommunale.

Sur l'exposé de Monsieur Ronan Kerdraon, Maire, et après en avoir débattu, le conseil municipal décide par **23 voix pour, 9 abstentions (D. FLAGEUL, F. BROUDIC, J.L. COLAS, S. MORIN, T. LE FESSANT, J. KERHARDY, I. MONFORT, C. RAULT-MAISONNEUVE, B. DIACONO) et 1 voix contre (P. LEFRANCOIS)**

- d'approuver le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du 13 octobre 2015, notifié le 14 octobre 2015, concernant la nouvelle communauté de territoires composée de Centre Armor Puissance Quatre, Quintin Communauté, Sud-Goëlo et Saint-Brieuc Agglomération.
- d'émettre le vœu que la poursuite des discussions intervienne entre territoires de l'aire urbaine, incluant la commune de Saint-Carreuc, qui en a exprimé le souhait.
- de souhaiter que la coopération entre les intercommunalités costarmoricaines s'intensifie, notamment avec Lamballe Communauté autour de l'attractivité, de l'économie et de l'enseignement supérieur.

Monsieur le maire remercie les élus pour leur participation et leur contribution au débat.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 21h30.

La secrétaire de séance,
Nathalie BOSCHER